



<p>Envoyé en préfecture le 27/10/2021 Reçu en préfecture le 27/10/2021 Affiché le ID : 071-217102680-20211027-2021_M10_27_EP1-AU</p>		<h1 style="text-align: center;">ARRÊTÉ MUNICIPAL</h1> <h2 style="text-align: center;">COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES</h2> <h3 style="text-align: center;">MODIFICATION ZONAGE ASSAINISSEMENT</h3>	
<p>L'an <b>Deux Mil Vingt-un</b></p>	<p>et le</p>	<p><b>Vingt-Sept Octobre</b></p>	<p><b>Patrick BOUILLON</b></p>
<p>Le Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES,</p>			

Vu,	Le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu,	le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivant et le Chapitre III du titre II du Livre 1 <sup>er</sup> ,
Vu,	La délibération du Conseil Municipal 2021-M06-11-DELIB-01 en date du 11 Juin 2021, arrêtant la modification du zonage d'assainissement collectif et décidant de soumettre à enquête publique.
Vu,	La décision n°E21000085/21 en date du 11 Octobre 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon, désignant Monsieur René PICINI en qualité de Commissaire Enquêteur
Vu,	Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique

## ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<u>Article</u>	<b>1</b>
<p>Il sera procédé à une <b>enquête publique portant sur la modification du zonage d'assainissement collectif</b> de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES</p>	
<u>Article</u>	<b>2</b>
<p><b>Monsieur René PICINI</b> a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon en date du 11 Octobre 2021.</p>	
<u>Article</u>	<b>3</b>
<p>L'enquête publique sera ouverte du <b>LUNDI 15 NOVEMBRE 2021</b> au <b>JEUDI 16 DECEMBRE 2021</b> soit 31 jours consécutifs.</p>	
<u>Article</u>	<b>4</b>
<p>Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif modifié ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de Lugny-les-Charolles.</p> <p>Le dossier mis en consultation du public comportera également les éléments du Bureau d'Etudes SECUNDO relatifs au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) établis entre 2018 et 2020 pour et ayant sous-tendu la modification préconisée du Zonage d'Assainissement collectif (ZA) de 2021. Le SDA et le ZA prépare le projet de rénovation de la micro station d'épuration du hameau d'Orcilly et permettent de dimensionner techniquement et financièrement et d'orienter les choix technique de mise en place d'un nouveau système d'assainissement collectif filtrant efficace en remplacement du tout-à l'égoût actuel opérant sur la zone du hameau du Haut d'Orcilly et du Lotissement d'Orcilly Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur, <b>Monsieur René PICINI</b> en Mairie de Lugny-les-Charolles.</p> <p><u>Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Lugny-les-Charolles</u> : Lundi de 13h à 19h, Mercredi de 13h à 19h et Vendredi de 8h à 12h</p> <p><u>Adresse postale enquête publique</u> : <b>Mairie, 1 Place de Mex-en-Vaud, 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES</b></p> <p>Le dossier sera mis en ligne toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune : <a href="http://www.lugny-les-charolles.net">www.lugny-les-charolles.net</a></p> <p>Aucun registre d'enquête numérique dématérialisé n'est associé à l'enquête publique mais les observations du public pourront également être envoyées par voie électronique à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:zonage.assainissement@lugny-les-charolles.net">zonage.assainissement@lugny-les-charolles.net</a></p>	
<u>Article</u>	<b>5</b>
<p>Le Commissaire-Enquêteur, Monsieur René PICINI, se tiendra <b>en personne</b>, à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Lugny-les-Charolles, aux dates et heures suivantes :</p> <p>Le Lundi 15 Novembre 2021 de 14h00 à 17h00 Le Mercredi 08 Décembre 2021 de 14h00 à 17h00 Le Jeudi 16 Décembre 2021 de 15h00 à 18h00</p>	
<u>Article</u>	<b>6</b>
<p>La présente procédure portant sur la modification du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Lugny-les-Charolles n'est pas soumise à l'évaluation environnementale au titre de l'article L104.6 du Code de l'urbanisme.</p>	

Envoyé en préfecture le 27/10/2021 Reçu en préfecture le 27/10/2021 Affiché le ID : 071-217102680-20211027-2021_M10_27_EP1-AU		<h1>ARRÊTÉ MUNICIPAL</h1> <h2>COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES</h2> <h3>MODIFICATION ZONAGE ASSAINISSEMENT</h3>
--	--	---

L'an	Deux Mil Vingt-un	et le	Vingt-Sept Octobre
Le Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES,			Patrick BOUILLON

Article	7
---------	---

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents 15 jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans le département, à savoir le quotidien « **le Journal de Saône-et-Loire** » et l'hebdomadaire « **La Renaissance** ». Il sera également affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, sur le panneau d'affichage de la Mairie, ainsi que les différents panneaux d'affichage communaux. Enfin ledit avis sera également publié sur le site internet de la Commune de Lugny-les-Charolles ([www.lugny-les-charolles.net](http://www.lugny-les-charolles.net))

Article	8
---------	---

A l'expiration du délai d'enquête, le Jeudi 16 Décembre 2021 à 18h00, le registre d'enquête et les documents annexés, le cas échéants, seront mis à disposition du Commissaire-Enquêteur et clos par lui.

Article	9
---------	---

Le Commissaire-Enquêteur transmettra à Monsieur le Maire, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux heures et heures habituels d'ouverture au public, en Mairie de Lugny-les-Charolles, à la Préfecture de Saône-et-Loire et sur le site internet de la Commune de Lugny-les-Charolles.

Article	10
---------	----

Les demandes d'informations relatives à ce dossier peuvent être formulées par courrier auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : **Mairie, 1 Place de Mex-en-Vaud, 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES** ou par Courriel aux adresses suivantes : [mairie.lugnylescharolles@ozone.net](mailto:mairie.lugnylescharolles@ozone.net) ou [mairie.lugnylescharolles@orange.fr](mailto:mairie.lugnylescharolles@orange.fr) ou [mairie@lugny-les-charolles.net](mailto:mairie@lugny-les-charolles.net)

Article	11
---------	----

Une copie du présent arrêté sera adressé à : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon, Monsieur René PICINI, Commissaire-Enquêteur et aux personnes publiques associées

Article	12
---------	----

Monsieur le Maire de Lugny-les-Charolles est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à	LUGNY-LES-CHAROLLES	le	27	Octobre	2021	Le Maire	Patrick	BOUILLON
--------	---------------------	----	----	---------	------	----------	---------	----------

*Qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté après passage au contrôle de légalité dématérialisé en date du Mercredi 27 Octobre 2021*



*Patrick Bouillon*